

Initiatives ministérielles

Permettez-moi de déclarer dès maintenant que cela ne pourra pas se produire. Le Conseil canadien des relations du travail ne pourra pas revoir les décisions de ce tribunal, pas plus que le tribunal ne pourra revoir celles du Conseil canadien des relations du travail. Tous les appels seront entendus par la Cour fédérale d'appel, qui sera le seul organisme d'examen pour le Conseil et le nouveau tribunal.

[Traduction]

Les artistes canadiens constituent un bassin dynamique de talents dans lequel puisent de nombreuses industries. De toute évidence, les arts du spectacle en dépendent, mais aussi les industries de la radiodiffusion, du livre, de l'enregistrement musical et du film, sans oublier les journaux, les magazines et les revues. Notre système d'éducation commence également à apprendre à exploiter cette source.

Ces talents sont absolument essentiels aux intérêts du Canada. Ils nous permettent de préserver notre identité, de partager nos différentes cultures et d'assurer notre bien-être social et économique.

Ce projet de loi est tellement élémentaire, tellement fondamental et tellement nécessaire qu'il ne devrait pas engendrer de long débat. Il nous offrira enfin après 40 ans de discussion et de débat, une base sur laquelle nous pourrions élaborer toute une gamme de politiques diverses.

[Français]

—Monsieur le Président, je désire donc proposer:

Que le projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada, soit renvoyé, après la deuxième lecture, au Comité permanent des communications et de la culture.

[Traduction]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la motion. Que les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

[Français]

Et moins de cinq députés s'étant levés

Le président suppléant (M. DeBlois): Et moins de cinq députés s'étant levés, la motion est réputée adoptée, conformément à l'article 73(3)b du Règlement.

La motion est adoptée.

[Traduction]

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de prendre la parole en deuxième lecture de ce projet de loi tant attendu.

Je veux commencer par quelque chose que je ne fais pas souvent, c'est d'appuyer sans réserve les propos du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre a dit aujourd'hui que ce projet de loi ne devrait pas être considéré comme l'aboutissement de la politique gouvernementale sur le statut de l'artiste, mais plutôt comme le fondement de son élaboration. Mais je suis particulièrement d'accord avec l'idée que, pour reprendre ses paroles, il devrait être vu comme un tremplin. Je pense que l'analogie du tremplin est intéressante pour des projets de loi de ce genre ou même lorsqu'on parle du processus d'élaboration de la législation, ici à la Chambre.

J'espère que d'autres pierres s'ajouteront à celles que le gouvernement a déjà posées et qu'elles seront placées sur des fondations plus solides par le comité qui étudiera le projet de loi et, peut-être, le modifiera.

Le Comité d'étude de la politique culturelle fédérale, le comité Applebaum-Hébert, déclarait dans son rapport déposé en 1982 que ceux qui contribuaient le plus de ressources financières à la vie culturelle canadienne étaient les artistes eux-mêmes qui travaillaient sans être payés ou en étant sous-payés.

C'est probablement la déclaration la plus vraie à avoir jamais été faite sur le statut de l'artiste au Canada, en fait, non seulement au Canada, mais partout dans le monde. Il est probablement vrai dans tous les pays du monde que les artistes sont les plus grands bailleurs de fonds de la culture et de la vie culturelle.

La différence, c'est qu'en nous en rendant compte—il y a neuf ans que le comité fédéral a fait cette déclaration—, nous avons la possibilité d'aider la communauté artistique et de soulager les artistes de l'énorme fardeau que représente cet état de principaux bailleurs de fonds de la vie culturelle au Canada.

Je pense qu'il est particulièrement approprié que ce projet de loi arrive à ce moment-ci de notre histoire, alors que nous nous préoccupons tous tant de notre identité nationale et de l'unité de la nation et que nous recherchons tous ce qui pourrait nous rapprocher plutôt que nous éloigner les uns des autres.